



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

exploitants

Question écrite n° 40133

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation des exploitants agricoles de la région Champagne-Ardenne suite à la tempête du 26 décembre 1999. En effet, de nombreux agriculteurs de Champagne-Ardenne sont confrontés à l'anéantissement total ou partiel de leur outil de travail. Aussi, il souhaiterait connaître les mesures que le Gouvernement entend mettre en oeuvre pour aider les exploitants agricoles qui ont été victimes de la tempête.

Texte de la réponse

Le Premier ministre, dans son intervention du 12 janvier 2000, a annoncé un plan d'ensemble en faveur des victimes des tempêtes de fin décembre. Plusieurs mesures concernent spécifiquement les exploitations agricoles sinistrées. La procédure des calamités agricoles est d'ores et déjà mise en oeuvre pour permettre l'indemnisation, dans les plus brefs délais, des pertes de fonds et de récoltes subies sur les biens non assurables. Des acomptes substantiels seront versés aux départements concernés et permettront le versement très rapide d'indemnités aux victimes. Les taux habituels d'indemnisation du fonds national de garantie des calamités agricoles pourront être majorés de 10 points, compte tenu de la gravité du sinistre. La possibilité de souscrire des prêts bonifiés calamités au taux de 1,5 % est également ouverte. De plus, les exploitants pour lesquels le sinistre entraîne de graves difficultés financières pourront bénéficier de mesures d'allègement de leur endettement grâce au fonds d'allègement des charges financières (FAC) et de dispositions de report de charges sociales. Enfin, des mesures sectorielles seront mises en place par les différents offices d'intervention à hauteur de 300 MF. Ce dispositif sera largement déconcentré au niveau des préfectures, directions régionales et départementales de l'agriculture et de la forêt et sera mis en oeuvre au cas par cas.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40133

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 janvier 2000, page 249

Réponse publiée le : 28 février 2000, page 1285